

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/096 du 29/02/80 /MJT.DGTFP.DFP/2103-3/02

Accordant une bonification d'un (1) échelon à Monsieur FILA Antoine, Médecin de 7° échelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 Portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;

(/u le décret n° 61/125 du 5.7.61 fixant le statut particulier des catégories C, D et E de la Santé Publique ;

(/u le décret n° 65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22.11.63 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé Publique ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/148 du 30.3.79 portant suspension des avancements des agents de l'Etat pour l'année 1979 ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 4609/MJT.DGTFP.DGCPCE du 29.9.72 autorisant Monsieur FILA Antoine, Médecin de 4° échelon à suivre un stage de spécialisation en France ;

(/u le Décret n° 77/394 du 2.8.77 portant promotion au titre de l'année 1976 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) ;

(/u l'arrêté n° 1858/MJT.SGFP.DFP du 4.3.78 portant suspension de la Fonction Publique jusqu'à leur retour au pays, de certains fonctionnaires et agents contractuels ;

(/u la lettre n° 05684/SGSP/SP du 18.12.1978 du Secrétaire Général à la Fonction Publique et au Travail ;

D. B.

D.C.F.

DECRETE

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 65/44 du 12.2.65 susvisé, une bonification d'un (1) échelon est accordée à Monsieur FILA Antoine, Médecin, titulaire du Certificat provisoire (Option Chirurgie Générale) délivré par la Faculté de Médecine de ~~Tours~~ (FRANCE).-

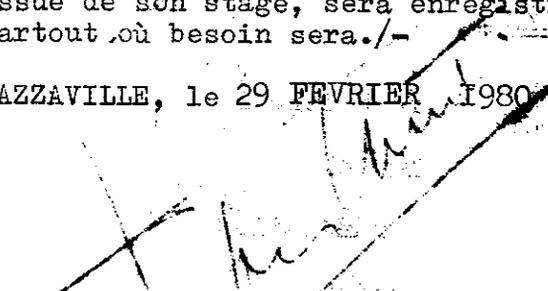
ARTICLE 2.- : Monsieur FILA Antoine, Médecin de 7° échelon, indice 1540 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) est avancé au 8° échelon de son grade, indice 1680 ACC : Néant.

ARTICLE 3.- : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 29 FEVRIER 1980

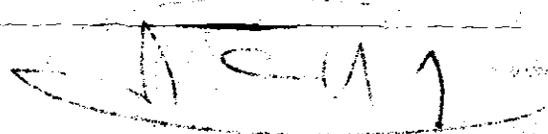
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et  
des Affaires Sociales,

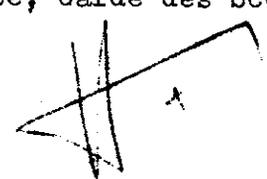
  
- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

  
P.D. BOUSSOUKOU-BOUMBA?

  
- Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

  
- Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 2
- DGTEP/DFP..... 3
- D.B..... 3
- D.G.F..... 1
- DGSP..... 3
- Intéressé..... 1
- Région du Kouilou 2
- Dossier..... 3
- Hop.A.CISE..... 2
- SGCM/BC..... 2

